

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travaux sur la RN 21 : démolition et reconstruction du Pont du Haget à Auch

Le pont dit "du Haget" est situé sur la RN21 dans la traverse de l'agglomération d'Auch, à la jonction entre l'avenue de l'Yser et la route d'Agen.

Il s'agit d'une voûte en maçonnerie de 2 mètres d'ouverture, construite en 1870, qui permet le franchissement du ruisseau du Couloumé.

Cet ouvrage fait l'objet d'une surveillance régulière par les services de la Direction Interdépartementale des Routes du Sud Ouest (DIRSO). La dernière expertise réalisée a relevé une évolution inquiétante de l'état de l'ouvrage, qui présente de graves désordres structurels liés au disjointoiement généralisé des pierres de la voûte. Cet ouvrage menace ruine à court terme.

La réparation de l'ouvrage existant ne pouvant être réalisée, il a été décidé de le remplacer par un pont cadre en béton armé préfabriqué présentant un triple avantage :

- augmenter l'ouverture de l'ouvrage et donc sa capacité à absorber les crues du Couloumé ;
- allonger l'ouvrage pour intégrer la continuité des cheminements piétons-cycles réalisés par la commune ;
- disposer d'un ouvrage neuf.

Les travaux inhérents à ce remplacement imposent de devoir interrompre la circulation sur la RN21.

Conscient de la gêne occasionnée aux usagers, aux riverains et aux commerçants, l'Etat s'engage à réduire au maximum les délais d'interruption de la circulation sur cette voie. Les travaux se dérouleront 24h/24, ainsi la période d'interruption préalablement fixée à quatre semaines sera réduite de moitié et interviendra **du 13 au 24 mai 2013 inclus**, soit 11 jours seulement, si la météo le permet, incluant dans le planning de travaux le samedi et le lundi de Pentecôte.

Les nuisances sonores nocturnes seront limitées au strict nécessaire et devraient être circonscrites à quelques nuits seulement.

La Direction Interdépartementale des Routes du Sud Ouest mettra en place des itinéraires de déviation pour les usagers en transit et pour la circulation locale, notamment l'accès aux zones d'activités. Les accès aux habitations et aux commerces sont maintenus.

Ces itinéraires sont d'ores et déjà accessibles sur l'Internet Départemental de l'Etat : www.gers.gouv.fr.

La DIRSO remercie les riverains et les usagers de leur compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux réalisés pour assurer leur sécurité.

